

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 8 juillet 2024, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA24 22024 – Résolution CA24 220197 (dossier 1249536003)

Ordonnance relative à l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans diverses rues

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1).

OCA24 22025 à OCA24 22028 – Résolution CA24 220198 (dossier 1249838006)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest - juin 2024

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement sur la circulation et le stationnement ((R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 10 juillet 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire